

**PROJET « VILLE A VELO »**  
**CONVENTION D'OBJECTIFS 2023**  
**AVEC LES ASSOCIATIONS AUTOUR DU VELO**

Monsieur Laurent NOTEBAERT, expose au Conseil :

Vu l'obligation résultant des dispositions de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, de conclure une convention avec les associations recevant une subvention supérieure à 23 000 euros à l'effet d'en définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation.

Il est également rappelé au Conseil les dispositions de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lesquelles l'attribution de subventions assorties de conditions d'octroi donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Vu la délibération cadre du Conseil Municipal en date du 7 avril 2021 fixant les objectifs du projet « ville à vélo »,

La Ville de Gravelines s'est engagé dans un projet de territoire visant à favoriser l'utilisation du vélo avec l'ambition de tripler sa part modale du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici la fin du mandat en passant de 3 à 9 %.

Ce projet s'articule autour des objectifs suivants :

- Objectif N°1 : Sécuriser les déplacements et les valoriser en renforçant notamment la continuité des itinéraires cyclables et la signalétique
- Objectif N°2 : Renforcer les moyens de lutte contre le vol de vélo (marquage, offre de stationnement vélo maillant le territoire)
- Objectif N°3 : Favoriser l'accès au vélo pour tous
- Objectif N°4 : Sensibiliser le plus grand nombre à l'usage du vélo
- Objectif N°5 : Créer les conditions d'une adhésion de tous les acteurs du territoire

Pour atteindre nos objectifs nous devons nous appuyer sur tous les acteurs du territoire. C'est pourquoi, nous avons lancé en juin 2021 un Appel à Manifestation d'Intérêt ouvert à toutes associations proposant un projet autour du vélo (aide à la réparation de vélo, outil de sensibilisation, école du vélo...).

Dans ce cadre, la Ville de Gravelines a soutenu en 2022 le projet de plusieurs associations entrant de la cadre de cette politique publique.

Conseil Municipal convoqué le : 07 Avril 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2023**

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire  
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Monsieur Christian DEVOS, Adjoint au Maire donne pouvoir à Madame VANDERSTRAETEN,  
Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoint au Maire donne pouvoir à Madame DEVOS,  
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC,  
Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur VEYER,  
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,  
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,  
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

**Démissionnaires :**

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.  
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Cette politique doit s'inscrire dans un temps long pour pouvoir produire des effets, c'est pourquoi la ville souhaite de nouveau apporter en 2023 un soutien financier aux associations suivantes :

- Entente Sportive Gravelinoise : association affiliée à la Fédération Nationale des Offices Municipaux des Sports qui a pour objet de mener, en concertation avec les autorités municipales, toutes actions visant au développement du sport à Gravelines en général. Cette association souhaite proposer aux jeunes Gravelinois d'équipements de sécurité moyennant une faible participation financière. Ce projet a été lancé en 2022 mais son financement a été reporté à 2023.
- Association ADAV Droit au Vélo : association qui vise à promouvoir le vélo comme mode de déplacement privilégié en région Hauts-de-France, à représenter les cyclistes et les piétons, à contribuer à une meilleure prise en compte des attentes des usagers dans les projets d'aménagement cyclable. Cette association propose d'intervenir dans nos écoles primaires auprès de tous nos CM2. Cette intervention interviendrait dans le cadre du Savoir Rouler A Vélo (SRAV).

En conséquence, il est proposé au Conseil :

- D'autoriser le Maire, ou l' élu délégué à conclure pour 2023 des conventions d'objectifs avec chacune des associations précédemment présentées,
- D'autoriser, conformément aux dispositions de ces conventions, l'attribution d'un soutien financier à la réalisation des objectifs, par le versement pour l'année 2023 de subventions d'un montant de :
  - Entente Sportive Gravelinoise : 1 000 €
  - Association ADAV Droit au Vélo : 1 500 €

La Commission Extra-Municipale « Cadre de vie, Environnement et Risques Majeurs » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Autorise le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à conclure les conventions d'objectifs avec les associations : Entente Sportive Gravelinoise et Association ADAV Droit au Vélo ;
- Autorise l'attribution des subventions pour l'année 2023 ;
- La dépense seront imputées à l'Article 6574 -Fonction 0 - Sous Fonction 025 du Budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

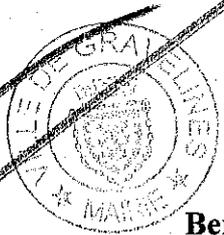
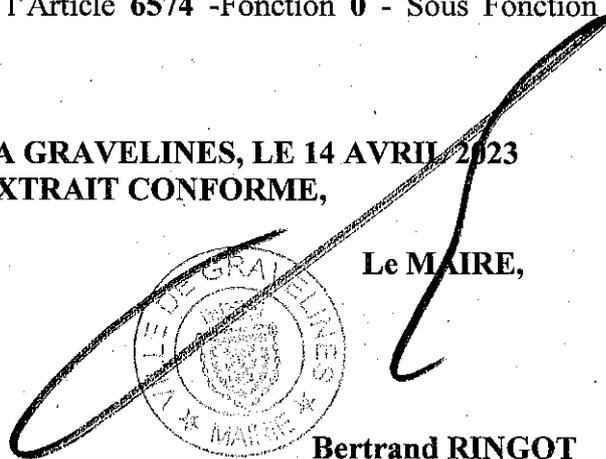
**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 14 AVRIL 2023  
POUR EXTRAIT CONFORME,**

**La Secrétaire de Séance,**



**Christelle DENEUVILLE**

**Le MAIRE,**



**Bertrand RINGOT**

Recu en Sous-Préfecture le 19 AVR. 2023  
Mis en ligne sur le site de la Ville le 19 AVR. 2023

